

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	33

VOEU

ANNEAU DES SCIENCES

Délibération : 02.2013.015

Transmis en préfecture le :

21 février 2013

Séance du : 19 février 2013

Compte-rendu affiché le 25 février 2013

Date de convocation
du Conseil Municipal : 14 février 2013

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 33

Président : Monsieur CRIMIER

Secrétaire élu : Madame Catherine ALBERT-
PERROT

Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Brigitte FERRERO, Jean-Christian DARNE, Marylène MILLET, Pierre ZACHARIE, Jean-Paul CLEMENT, Odette BONTOUX, Alain GONDET, Yves DELAGOUTTE, Mohamed GUOUGUENI, Denis LAFAURE, Dominique DUBET, Marie-Paule GAY, François VURPAS, Maryse JOBERT-FIORE, Bernadette VIVES, Michel MONNET, Yves GAVALT, Agnès JAGET, Isabelle PICHERIT, Fabienne TIRTIAUX, Marie MICHAUD, Etienne FILLOT, Alain PANTAZIAN, Gilles PEREYRON, Catherine ALBERT-PERROT, Christian ARNOUX, Corinne PRINCE, Thierry MONNET, Lucienne DAUTREY

Membres absents excusés à la séance :

Marie-Pierre MOREL, Guillaume COUALLIER, Yves MOLINA

Pouvoirs :

Marie-Pierre MOREL à Brigitte FERRERO, Guillaume COUALLIER à Marylène MILLET, Yves MOLINA à Etienne FILLOT

Membres absents à la séance :

RAPPORTEUR : Monsieur Roland CRIMIER

La Communauté Urbaine de Lyon et le Conseil Général du Rhône ont souhaité relancer le dossier du bouclage du périphérique de l'agglomération lyonnaise.

Dans ce cadre, la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a été saisie afin d'organiser et animer un débat public sur l'opportunité du projet par une instance neutre et indépendante, et a désigné pour ce faire la Commission Particulière du Débat Public (CPDP).

La ville de Saint-Genis-Laval souhaite donc, en tant que collectivité locale, s'exprimer dans le cadre de ce Débat Public.

Au regard du projet dit "Anneau des Sciences", présenté par le maître d'ouvrage (le Grand Lyon), la ville de Saint-Genis-Laval exprime **un certain nombre de convergences** :

- Un diagnostic partagé sur la thrombose de l'agglomération lyonnaise en général et du Sud-Ouest en particulier, rendant indispensable l'amélioration des circulations tous modes de déplacements confondus sur ce territoire.
- Un projet d'infrastructure qui a évolué dans le bon sens : on est effectivement passé du BUO (Boulevard Urbain Ouest) à ciel ouvert au TOP (Tronçon Ouest du Périphérique) partiellement enterré jusqu'à l'Anneau des Sciences aujourd'hui, presque totalement enterré (à 80%), articulé avec le développement des transports en commun et inséré dans un projet de territoire cohérent.
- Un objectif affiché de séparer les flux de transit des flux d'agglomération. En effet, l'agglomération n'a pas vocation à recevoir en son cœur les flux de transit qui n'ont rien à y faire. L'Anneau des Sciences est donc à envisager comme un équipement interne à l'agglomération lyonnaise et non un équipement national ou international pour le trafic européen.
- Une volonté partagée de développer les axes de transports en commun (TC) prévus dans les différents documents d'urbanisme (SCOT...) en cohérence avec les mesures environnementales portant sur la protection de l'atmosphère (PPA) et la qualité du cadre de vie des habitants, dans l'objectif de développer l'interaction des différents modes de déplacements possibles et de requalifier l'espace urbain.

A partir de ces convergences la Ville pose **des conditions absolues** :

- La réalisation par l'État d'un grand contournement de l'agglomération pour en écarter les circulations de transit national et international ou d'une infrastructure destinée à les recevoir. Dans cette perspective, une infrastructure qualitative et écologique principalement enterrée et dotée d'un péage pour les trafics de transit pourrait opportunément être étudiée, pour une amélioration tangible des déplacements internes à la future Métropole et pour ses finances publiques.
- Des accès principaux à l'Anneau des Sciences pour les usagers en provenance du Sud d'une part, et du Sud-Ouest et de l'Ouest d'autre part, garantis à partir :
1/ de la RD342 réaménagée pour l'échangeur de Beaunant/ZI Favier,
2/ de l'A7 pour l'échangeur de la Saulaie,
ces accès apparaissant comme plus adaptés du fait d'une densité d'habitations moindre à leurs abords, et parce qu'ils desservent directement des zones d'activités industrielles existantes ou en développement (ZI Le Favier et La Saulaie).
Par ailleurs, l'accès par Saint-Fons pourrait être également étudié comme accès principal à l'Anneau des Sciences dans la perspective de répartir les flux en provenance de l'A7 avec celui de la Saulaie.
- Un échangeur secondaire au niveau des hôpitaux, destiné à permettre l'accès direct au site hospitalier par les usagers en provenance de l'agglomération via l'Anneau des Sciences, et un accès à l'Anneau des Sciences pour les usagers locaux des communes du secteur (Saint-Genis-Laval, Oullins, Pierre-Bénite) ce qui n'entraînera pas d'impact négatif sur le réseau de voirie local.
Dans la logique d'une interconnexion voirie/TC, cette porte devra disposer d'un parking-relais en silo, partiellement ou totalement enterré, permettant aux usagers de l'Anneau des Sciences venant de l'Ouest (Tassin, Francheville...) comme de l'Est d'utiliser la ligne B du métro pour se rendre au cœur de l'agglomération et se connecter avec toutes les grandes lignes existantes.

Les deux points ci-dessus sont les conditions incontournables pour un accès facilité à partir de tout le Sud et Sud-Ouest lyonnais, et pour préserver les centres-villes des communes du secteur en général et de Saint-Genis-Laval en particulier.

A noter que le "tracé long" ne prévoit pas de desserte du pôle hospitalier qui draine quotidiennement d'importants flux d'employés, d'étudiants, de patients ou de visiteurs laissant donc, comme actuellement, le réseau viaire local supporter ces circulations.

- Nous exprimons ici notre refus catégorique de toute option qui conduirait à mélanger les circulations de transit et celles d'agglomération, car s'affranchir de l'objectif majeur de distinction des flux serait le pire scénario pour les communes du secteur — les études présentées dans le cadre du débat mettant en avant une augmentation du trafic sur l'axe Saint-Genis-Laval/Oullins — et conduirait à reproduire l'erreur de la « Rodeo des villages » (Rodeo Est).
A ce titre, l'option Rodeo ou sa variante proposée par la majorité municipale d'Oullins comporte un risque majeur de mélange des flux. Si le débouché de l'A450 à Pierre-Bénite est un point noir à traiter avec, par exemple, la réalisation d'un pont permettant une liaison Ouest/Est, le raccordement direct du périphérique à la Rodeo Est qu'impliquent les hypothèses sus-évoquées conduirait de fait à capter le trafic de transit national et international, avec des conséquences très négatives pour l'agglomération et les communes du Sud-Ouest en termes de congestion du trafic et de la pollution afférente. De plus, ces hypothèses de tracés induisent un impact plus important en termes de consommation d'espace urbain à proximité immédiate de zones habitées de Saint-Genis-Laval (Les Barolles, Les Clos, Les Collonges).
Par ailleurs, ces solutions entraîneraient un développement en tache d'huile de l'agglomération vers le Sud et le Sud-Est, préjudiciable à la lutte contre l'étalement urbain puisque situé loin des axes de développement et de connexions avec les transports en commun, et contraire en cela à l'objectif du Grenelle de l'environnement et des plans locaux d'urbanisme (SCOT et PLU) déjà adoptés.
- Une utilisation importante de l'Anneau des Sciences par les transports en commun (TC) c'est-à-dire avec une offre de lignes express nouvelles permettant d'assurer des liaisons de périphérie à périphérie, notamment d'Est en Ouest, qui ne sont pas aujourd'hui assez développées alors que cela correspond à de nombreux usages.
Londres s'est dotée d'une ligne de métro nommée *Circle line*, précisément car elle fait le tour de la ville et assure ces liaisons de périphérie à périphérie. C'est aussi une des fonctions attendues du métro express du Grand Paris. Alors si l'Anneau des Sciences n'a pas ou pas encore (mais cela préserve l'avenir) vocation à être un site dédié aux seuls TC, il **peut parfaitement et doit contribuer** au développement de ce type de liaison en TC.
Il a donc vocation à constituer une transition raisonnée, volontariste et efficace vers le tout TC, au fur et à mesure de la baisse de l'usage de la voiture.
Le projet fait ainsi apparaître en parallèle un investissement financier de près d'un milliard d'euros dans les TC qui renforcera un maillage multimodal d'envergure à l'échelle de l'aire urbaine avec, par exemple, la perspective de relier le site des hôpitaux Sud à la gare Tram-Train de Brignais par une ligne express en site propre inscrite au SCOT (via l'A450), élément d'un maillage complet et progressif des dessertes du Sud-Ouest de l'agglomération. Le prolongement du métro aux hôpitaux Lyon Sud devra être un objectif prioritaire et indépendant du projet de l'Anneau des Sciences.
- Plusieurs mesures d'accompagnement significatives en termes de réseau de voirie locale doivent être engagées :
 - pour faciliter au mieux les entrées/sorties sur l'Anneau des Sciences en préservant les communes du secteur,
 - pour conforter le réseau viaire d'une manière générale pour tous les usagers du Sud Ouest Lyonnais, notamment sur Saint-Genis-Laval, avec le projet de voirie dit "Gadagne Est" à vocation de desserte locale.

La Ville partage donc le diagnostic et les principaux objectifs affichés en l'état par l'actuel projet d'Anneau des Sciences. Elle souscrit à cet égard à l'opportunité d'un tel projet, mais conditionne strictement sa position à la prise en compte effective et complète des éléments précisés ci-dessus (séparation des flux, accès principaux à partir du Sud-Ouest via RD42/Beaunant et du Sud via A7/La Saulaie et éventuellement A7/RD383 Saint-Fons, développement des TC, mesures d'accompagnement du réseau viaire local), garants de l'atteinte des objectifs affichés et de la préservation des communes du secteur, notamment de Saint-Genis-Laval.

Mesdames et Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **DEMANDER** à Monsieur le Président de la Commission Particulière du Débat Public d'intégrer le présent vœu comme contribution au Débat Public relatif au projet sus-évoqué.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Roland CRIMIER ,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE - Motion adoptée par 28 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 5.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour Extrait Certifié Conforme,

Le Maire,

